

Choisir le bon contrat de travail et embaucher un salarié dans la branche Animation



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Nathalie LECOMTE

Responsable Formations-
Publications

Juriste spécialisée en Droit du Travail et de la Paie dans les secteurs du Sport et de l'Animation, Responsable des publications du CNEA et de la formation au sein d'ADOES, Association pour le développement des organismes de l'économie sociale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les principales obligations de l'employeur dans la branche Animation.
- Choisir le bon contrat de travail et connaître ses particularités.
- Gérer l'organisation du temps de travail des salariés.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Directeurs et chargés de projets DEL.

Responsable RH.

Gestionnaires Paye.

Groupe de 8 à 15 stagiaires

Prérequis : dépendre de la convention collective de l'Animation (89)

DATES DES SESSIONS

■ Durée : 2 jours ■ Horaires : 9h30-17h30 / 9h00-17h00

LIEUX DES SESSIONS

- Uniquement sur mesure pour un groupe de 8 stagiaires minimum
- Dans les locaux de FACE PEP à Créteil si constitution d'un groupe de 8 stagiaires minimum à partir d'inscriptions individuelles

TARIF

- Tarif selon le nombre de stagiaire

LES



- Ce programme peut être adapté aux besoins de votre équipe et dispensé en vos locaux.
- Une formation dispensée par les juristes du syndicat professionnel le CNEA, qui a pour but de rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'Économie Sociale et Solidaire.

PROGRAMME

🕒 Choisir le bon contrat de travail et embaucher un salarié

- Connaître les différents types de contrats de travail et choisir le plus approprié (CDD/CDI – CDI intermittent – CEE – contrat modulé à temps complet).
- Accomplir les formalités à l'embauche et conclure le contrat de travail.

🕒 Gérer le temps de travail des salariés

- Gérer le planning des salariés : le respect des durées maximales de travail, les pauses et repos.
La répartition du temps de travail et sa modification Le contrôle des horaires de travail.
- Faire travailler les salariés en plus de leurs horaires habituels : heures supplémentaires/complémentaires.
Accompagnement de groupes avec nuitées Astreintes.

🕒 Méthodes et outils pédagogiques

- Exposés, utilisation d'un visuel.
- Échanges d'expériences et cas pratiques.
- Remise d'un support pédagogique et de ressources.

🕒 Évaluation

Un questionnaire de satisfaction sera remis aux stagiaires en fin de formation